

LETTRE INFO

Bulletin d'information de la commune de LA TABLE



PLANTE INVASIVE: LA RENOUÉE DU JAPON

Ces dernières années, on a pu constater la prolifération de plusieurs espèces invasives dans la vallée des Huiles. La renouée du Japon est l'une d'elle et se propage à grande vitesse dans le Val Gelon

La renouée du Japon, plante invasive originaire d'Asie de l'Est a été introduite en France comme plante ornementale. Elle mesure de 1.5m à 2m avec des feuilles de 15 cm de forme ovale terminée en pointe. Elle forme une touffe de tiges dressées, à croissance rapide, creuse et au nœud bien apparent dont l'aspect rappelle celui du bambou. Les tiges se développent à partir d'un rhizome vivace (grandes racines) qui peut s'étendre de plusieurs mètres par an et jusqu'à 3 m de profondeur. D'août à octobre la plante se couvre de fleurs de petites tailles verdâtres ou crèmes réunies en grappes.

La photo ci-contre permettra de la reconnaître facilement.

La renouée du Japon est une plante invasive car sa prolifération a des effets significatifs sur la biodiversité ; elle fait disparaître toutes plantes sous son feuillage. Elle a une croissance exceptionnelle jusqu'à 5 cm par jour.

Les plantes invasives sont la troisième source de perte de biodiversité

Vous pouvez nous aider à limiter son développement

Comme toute plante invasive elle s'implante facilement dans des terrains nus: tas de terre / gravats, terre mise à nu. Le passage de la tondeuse peut accélérer sa propagation par bouturage, en effet un fragment de rhizome ou un morceau de tige avec un nœud suffit pour donner un nouveau plant, de plus, les graines peuvent être portées par les oiseaux ou le vent. Son transport peut favoriser sa dissémination (perte de fragments pendant le transport)

Recommandations pour limiter sa propagation

Arracher les rhizomes dès l'apparition d'un nouveau foyer, couper les tiges régulièrement pour affaiblir la plante, laisser sécher sur place **SURTOUT** ne pas mélanger au compost ni déposer en déchetterie avec les déchets verts (tant que la plante n'est pas complètement sèche).

Pour en savoir plus site: <https://www.coeurdesavoie.fr/4186-especes-vegetales-invasives.htm>

Nous sommes tous acteurs, ne la laissons pas détruire notre biodiversité



Aout/septembre



Avril/Mai

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Accueil téléphonique de 14h à 17h30:
tous les jours sauf le mercredi

Ouvert au public et permanence des élus:
mardi et jeudi après midi de 14h à 17h30

QUALITE DE L'EAU

Le conseil municipal a approuvé, le 17 septembre dernier le dernier rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau de potable pour l'année 2020 validé par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Si vous souhaitez avoir plus d'informations, vous pouvez trouver les informatisations sur le site

internet: <https://www.services.eaufrance.fr/donnees/commune/73289>

Le rapport (RPQS) est téléchargeable directement. Vous pouvez également scanner le QR code ci-contre.



À PARTIR DU 1ER NOVEMBRE 2021, CHÂÎNES OU PNEUS HIVER SERONT OBLIGATOIRES EN SAVOIE

Pour améliorer la sécurité des usagers en cas de neige et de verglas, et limiter le blocage des routes dans les régions montagneuses, l'obligation d'équiper son véhicule de chaînes ou de pneus hiver sera étendue à partir du 1er novembre 2021 sur l'ensemble du réseau routier des communes savoyardes.

M1&N1 (VL, VUL)	M2&M3 (cars, bus)	N2&N3 (PL) sans remorque ou semi-remorque	N2&N3 (PL) avec remorque ou semi-remorque
Détention de chaînes (ou autres dispositifs antidérapants amovibles équivalents) permettant d'équiper au moins 2 roues motrices	Détention de chaînes (ou autres dispositifs antidérapants amovibles équivalents) permettant d'équiper au moins 2 roues motrices	Détention de chaînes (ou autres dispositifs antidérapants amovibles équivalents) permettant d'équiper au moins 2 roues motrices	Détention de chaînes (ou autres dispositifs antidérapants amovibles équivalents) permettant d'équiper au moins 2 roues motrices
Ou	Ou	Ou	
Port de pneumatiques hiver sur au moins 2 roues de chaque essieu	Port de pneumatiques hiver sur au moins 2 roues directrices du système de direction principal et au moins 2 roues motrices	Port de pneumatiques hiver sur au moins 2 roues directrices du système de direction principal et au moins 2 roues motrices	

<https://www.savoie.gouv.fr/Actualites/Actualites/Arrete-prefectoral-portant-obligation-d-equipement-de-certains-vehicules-en-periode-hivernale>



FRANCE SERVICE VALGELON-LA ROCHETTE COMMUNIQUE

France services un guichet unique d'information en Cœur de Savoie

Depuis le 1er janvier 2020 la Maison des services au public est devenue France services Cœur de Savoie de Valgelon-La Rochette, et propose un accompagnement dans les démarches de la vie quotidienne relevant de plusieurs organismes publics et administrations. Lieu d'accueil, de conseil et d'orientation pour des informations sur l'ensemble des services de partenaires : CAF, CARSAT, CPAM, MSA, Pôle Emploi, La Poste, les ministères des comptes publics, de la justice et de l'intérieur.

- Service personnalisé et confidentiel
- Un Espace Public Numérique gratuit
- Participez à nos ateliers accompagnement aux compétences numériques de base :
- Les permanences dans nos locaux



France services

Liberté
Égalité
Fraternité

Maison France services
Cœur de Savoie
Allée des Grillons
73110 Valgelon-La Rochette
04 79 65 36 02
04 79 65 79 25

Lundi : 14h-17h
Mardi à vendredi : 09h-12h30 et 14h-17h30

ET AUSSI

Bibliothèque libre-accès

Une bibliothèque est toujours accessible dans la salle polyvalente de La Table, aux horaires d'ouverture de la mairie, les mardis et jeudis après-midi de 14h à 17h30. Lecture sur place ou emprunts de livres.



Les déchetteries du SIBRECSA seront exceptionnellement fermées les 29 et 30 Novembre 2021



MATINÉE CONSEIL RÉNOVATION

sans rendez-vous
accès libre et gratuit

PLUS D'INFOS :
09 70 21 13 42
www.coeurdesavoie.fr

SAMEDI 9 OCTOBRE 2021
9H - 12H30
COISE SAINT JEAN
PIED GAUTHIER
Salle polyvalente
Chef Lieu - à côté de la mairie

Pour accéder à la manifestation, il sera nécessaire de présenter un passe sanitaire (schéma national) valide ou tout autre certificat de déplacement légal de moins de 72h, ou certificat de rétablissement de la COVID-19 pour toutes les personnes impliquées.



Une idée ? Un projet ? Des questions sur la rénovation et les économies d'énergie ?



Retrouvez toutes les infos mises à jour sur notre site internet
<http://latable-savoie.com/>